

Tunisie

## “COUP D'ÉTAT” ET CYNISME

Il y a quelque chose de fascinant dans les analyses pleurant l'espoir d'une démocratie en Tunisie qui aurait été enterré par le président Kaïs Saïed. Après une journée de manifestations – le 25 juillet, fête nationale – contre le parti islamiste Ennahdha, sur fond de catastrophe sanitaire, Kaïs Saïed a pris la tête de l'exécutif. Il a limogé le gouvernement et suspendu les travaux du Parlement, désormais interdit d'accès par l'armée. Ennahdha dénonce un « coup d'État ». De nombreuses voix vertueuses lui font écho dans l'Hexagone.

Il s'agit effectivement d'un coup de force présidentiel, mais il s'appuie sur les dispositions prévues par l'article 80 de la Constitution en cas de « péril imminent » pesant sur la nation. Coup d'État ou pas ? Le débat fait rage. Il est piégé. A-t-on entendu s'élever les mêmes voix vertueuses quand le « modèle tunisien » agonisait sous la coupole d'une Assemblée où des députés islamistes rouaient de coups une femme politique – Abir Moussi, présidente du Parti destourien libre – sans provoquer la moindre réaction sur les bancs ?

S'est-on ému de la dissimulation des dossiers des assassinats poli-

tiques d'opposants de gauche par l'ancien procureur de la République, Béchir Akrémi, un protégé de Rached Ghannouchi, le chef d'Ennahdha et le président du Parlement ? S'est-on inquiété du cynisme de ce même parti réclamant le 1<sup>er</sup> juillet, dans un pays décimé par le coronavirus, des « indemnités » exorbitantes pour ses sympathisants ?

En France, seul notre journal a parlé de ce scandale qui a contribué à jeter les Tunisiens dans la rue le 25 juillet. Le « modèle » constituait-il l'original de la démocratie espérée lors de la révolution du 14 janvier 2011 ou bien une contrefaçon ? Une question médiatiquement suspecte ! Cependant, Kaïs Saïed n'a rien d'un démocrate progressiste et *Marianne* a aussi dénoncé son conservatisme sur les mœurs et sur l'inégalité des femmes devant l'héritage.

Alors ? Bloquer un Parlement avec l'armée, c'est mal. Mais infecter un Parlement et une société par la violence islamiste, c'est tout aussi mal. En réalité, le coup de théâtre en Tunisie s'est déroulé sur une scène dont beaucoup refusent, aujourd'hui comme hier, de voir toutes les tragédies et d'entendre les SOS. ■ MARTINE GOZLAN

Réforme de la Sécu

## PASSÉE À LA MOULINETTE ?

La Grande Sécu mise à l'étude : la une des *Échos* du 28 juillet, dévoilant la feuille de route envoyée par le ministre de la Santé au Haut Conseil pour l'avenir de la Sécurité sociale, a dû faire tousser pas mal de lecteurs du quotidien libéral. Après avoir voulu faire disparaître de la Constitution la notion même de « Sécurité sociale », projet retiré à la suite du mouvement des « gilets jaunes », le gouvernement virerait-il bolchevik ? En réalité, cette option n'est qu'un des scénarios de « rupture » d'Olivier Véran. Même si l'argument économique (le coût de gestion de la Sécu est inférieur à celui des complémentaires santé) pousse vers ce système 100 % Sécu, cela fait belle lurette que la dynamique à l'œuvre s'en écarte. Comme ses prédécesseurs, ce gouvernement est adepte d'une individualisation croissante de la protection sociale et d'une réduction de la solidarité à un « filet de protection » pour les plus fragiles. L'autre scénario témoigne de ce mouvement : une spécialisation des assurances privées pour les petits risques, laissant à la Sécu les gros risques. Voilà qui a dû rassurer le lectorat des *Échos*... ■ EMMANUEL LÉVY

Baisse des APL

## L'AUSTÉRITÉ, C'EST LA JUSTICE !

De l'habillement. La ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, présente la réforme du calcul des APL – qui s'applique depuis janvier 2021 – comme une mesure de « justice ». Celle-ci permet de calculer les allocations en fonction des revenus en temps réel, et non plus des revenus perçus deux ans auparavant. Mais,

en réalité, c'est davantage d'économies budgétaires qu'il s'agit. Et pas qu'un peu : 1,1 milliard d'euros en 2021, selon *les Échos* du 22 juillet. Les grands perdants ? Les jeunes entrant sur le marché du travail et qui, grâce à leur premier salaire, voient leurs revenus grimper, et donc leurs APL diminuer. Problème, on ne parle pas ici d'une catégorie

de la population qui gagne des mille et des cents, mais de personnes qui découvrent le monde de l'entreprise et ses règles implacables de rentabilité. Après avoir déjà pris de plein fouet la baisse de 5 € des APL, décidée en 2017, et surtout le gel de leur revalorisation en 2018, ces allocataires paient de nouveau les pots cassés

des économies budgétaires. Mais, qu'ils se rassurent, leurs efforts ne sont pas vains : ils permettent de financer la baisse de l'IFF (impôt sur la fortune immobilière) accordée aux plus riches, qui coûte plus de 4 milliards d'euros par an à l'État. Preuve que la « justice » est une valeur que l'exécutif porte chevillée au corps... ■ MATHIAS THÉPOT